

LE TRAVAIL DU CENTRE EXPRIMÉ EN CHIFFRES POUR L'ANNEE 2014

Octobre 2015

CENTRE
INTERFÉDÉRAL
POUR L'ÉGALITÉ
DES CHANCES



Rue Royale 138
1000 Bruxelles
www.diversite.be

Table des matières

<u>Introduction</u>	1
<u>Lexique</u>	2
<u>Chapitre 1 Les signalements</u>	4
<u>1.1 Evolution des signalements 2010 - 2014</u>	4
<u>Chapitre 2 : les dossiers en 2014 par critère de discrimination et par domaine sociétal</u>	7
<u>Chapitre 3 : analyse des nouveaux dossiers par domaine sociétal</u>	7
<u>3.1 Aperçu général</u>	7
<u>3.2 Lieu des faits</u>	8
<u>3.3 Biens et services : 420 dossiers</u>	8
<u>3.4 Emploi : 392 dossiers</u>	10
<u>3.5 Médias/Internet : 339 dossiers</u>	12
<u>3.6 Enseignement : 161 dossiers</u>	14
<u>3.7 Vie en société : 146 dossiers</u>	17
<u>3.8 Police et justice : 83 dossiers</u>	19
<u>3.9 Activités diverses : 79 dossiers</u>	21
<u>3.10. Protection sociale : 31 dossiers</u>	22
<u>Chapitre 4 Analyse des nouveaux dossiers par critère de discrimination</u>	23
<u>4.1 Aperçu général</u>	23
<u>4.2 Lieu des faits</u>	24
<u>4.3 Critères raciaux : 764 dossiers</u>	25
<u>4.3.1 Antisémitisme et négationnisme</u>	26
<u>4.3.2 Populations Roms et Gens du voyage</u>	27
<u>4.4 Handicap : 372 dossiers</u>	28
<u>4.5 Etat de santé : 63 dossiers</u>	29
<u>4.6 Conviction religieuse ou philosophique : 297 dossiers</u>	30
<u>4.7 Âge : 100 dossiers</u>	33
<u>4.8 Orientation sexuelle : 80 dossiers</u>	35
<u>4.9 Fortune : 80 dossiers</u>	36
<u>Chapitre 5 Dossiers clôturés en 2014 : évaluation et résultat</u>	37
<u>5.1 Procédures judiciaires</u>	38
<u>Chapitre 6 Information, sensibilisation, formation et accompagnement</u>	40



Introduction

Une des missions légales du Centre inter fédéral pour l'égalité des chances est de traiter des "signalements individuels". Toute personne peut donc s'adresser au Centre pour lui soumettre une question, une demande d'intervention, une observation ou toute autre interpellation se rapportant à la législation antidiscrimination ainsi qu'aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, tels que prévus dans la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

Le Centre est légalement compétent pour traiter :

- Les discriminations, en ce compris les discriminations directes et indirectes, les injonctions à discriminer et le harcèlement directement liés aux critères spécifiés dans la législation antidiscrimination (voir lexique) ; dans le cas du handicap, cela inclut aussi le défaut d'aménagement raisonnable ;
- Les discours de haine (expression publique de haine : incitation à la haine, à la discrimination ou à la violence). Cela inclut la "cyberhaine" (discours de haine sur Internet) ;
- Les délits de haine motivés par l'hostilité à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de son origine, de son handicap, de son orientation sexuelle ou de tout autre critère protégé.

Lorsque le Centre s'estime compétent pour traiter un signalement, et si ce signalement va au-delà d'une simple demande d'information, il donne lieu à l'ouverture d'un dossier. Notons qu'un signalement ou un dossier peut concerner un seul critère de discrimination ou plusieurs de ces critères.

En 2014, parmi les **4.627 signalements** de cas de discrimination présumée, **1.670** ont donné lieu à l'ouverture d'un **dossier**. A titre de comparaison, en 2013, 3.713 signalements et 1.406 dossiers ont été ouverts. L'intégration des Meldpunten au Centre explique en partie cette hausse : environ un quart de l'ensemble des dossiers a été ouvert dans un point de contact local en Flandre.

Concernant presque tous les critères de discrimination, le nombre de dossiers a augmenté en 2014. Les trois principaux critères étaient, comme en 2013, les critères dits « raciaux » (41% de tous les dossiers), le handicap (20%) et les convictions religieuses et philosophiques (16%). Venaient ensuite : l'âge (5%), l'orientation sexuelle (4%), la fortune (4%), l'état de santé (3%).

Les 3 principaux domaines sociaux concernés étaient, comme en 2013, les biens et services (25% de tous les dossiers, dont et surtout le logement), le marché de l'emploi et du travail (23%), les médias (20%, dont et surtout internet). Venaient ensuite : l'enseignement (10%), la vie en société (9%) et le secteur 'police et justice' (5%).



Lexique

Signalements :

Ce terme recouvre toutes les prises de contact avec le Centre et ses points de contact locaux dans le cadre des compétences définies à l'article 6 de l'accord de coopération (M.B. du 5/03/2013). Il s'agit de signalements de victimes présumées de discrimination, de délits ou de messages de haine, mais aussi de témoignages, de questions ou d'inquiétudes de tiers ou encore de questions de personnes ou d'organisations qui souhaitent éviter toute discrimination dans une situation concrète. Les signalements peuvent aussi avoir trait aux droits des personnes handicapées tels que prévus par la Convention des Nations Unies du 13 décembre 2006.

Dossiers:

Le Centre ouvre un dossier lorsque (i) le signalement renvoie à un motif de discrimination pour lequel le Centre est compétent ou qui a trait aux droits des personnes handicapées et (ii) l'auteur du signalement attend un avis concret ou une autre intervention. La notion « dossier » n'a donc rien à voir avec la gravité et le caractère prouvé ou non des faits. Plusieurs signalements concernant les mêmes faits sont en principe regroupés dans un même dossier. Le Centre peut également ouvrir un dossier de sa propre initiative (auto-saisine).

Domaines sociétaux :

C'est le contexte dans lequel les faits signalés se déroulent. Les domaines coïncident en grande partie avec le champ d'application matériel des lois, des décrets et des ordonnances antidiscrimination et antiracisme (emploi, biens et service, enseignement, ...). Mais le rapport fait en outre état de catégories spécifiques : déclarations dans les médias et sur Internet, incidents dans un lieu public (vie en société) et signalements à l'encontre de la police, de la justice ou dans le contexte du monde carcéral.

Critères de discrimination :

Ce sont les critères protégés par la législation antidiscrimination (lois fédérales, décrets et ordonnances). Conformément à l'article 3 de l'accord de coopération, les missions légales du Centre ont trait à tous ces critères protégés (ainsi qu'aux droits des personnes handicapées tels que prévus par la Convention des Nations Unies du 13 décembre 2006), à l'exception du sexe (critère pour lequel l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est compétent) et de la langue (critère pour lequel un organisme public compétent n'a pas encore été désigné).

Ces critères dit « protégés » sont donc : la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, la fortune, l'état de santé actuel ou futur, la conviction religieuse ou philosophique, la naissance, la caractéristique physique ou génétique, les convictions politiques, les convictions syndicales et l'état civil ou l'origine sociale.

Notons que les critères de discrimination de prétendue race, couleur de peau, ascendance, nationalité et origine nationale ou ethnique sont repris dans le rapport sous le terme générique « critères raciaux ».

Discrimination :

Ce terme recouvre la discrimination directe, la discrimination indirecte, l'injonction de discriminer, le harcèlement et le refus d'aménagements raisonnables en faveur d'une personne handicapée. Dans leur champ d'application respectif, ces comportements sont interdits par les lois, les décrets et les ordonnances antidiscrimination.

Délits de haine :

Ce sont les délits pour lesquels il existe une possibilité d'aggravation de la peine lorsqu'un des mobiles est la haine, le mépris ou l'hostilité à l'égard d'une personne en raison de son origine, de son ascendance, de ses convictions religieuses, de son orientation sexuelle ou de tout autre critère protégé.



Discours de haine :

Le Centre inclut ici tous les propos d'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'encontre d'une personne ou d'un groupe en raison de son origine, de ses convictions religieuses, de son orientation sexuelle ou de tout autre critère protégé. Il peut donc s'agir de propos racistes, islamophobes, homophobes, antisémites, négationnistes, ... qui sont condamnables au regard de la loi, et non de propos qui, malgré leur caractère choquant ou blessant, relèvent du droit fondamental à la liberté d'expression.

REMARQUE IMPORTANTE sur la valeur « n » dans les tableaux et graphiques

Étant donné qu'un même dossier/ signalement peut concerner avoir trait à plusieurs critères de discrimination, la valeur n de certains tableaux et graphiques sera plus élevée que le nombre effectif de dossiers.

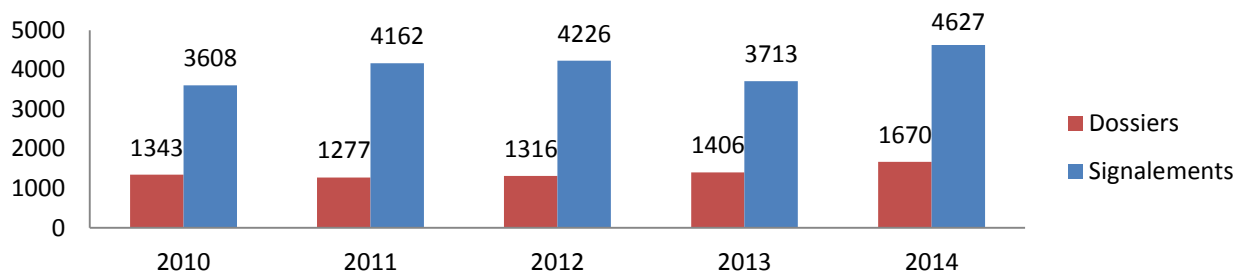


Chapitre 1 Les signalements

Au total en 2014, le Centre a reçu 4.627 signalements, dont 924 par le biais des Meldpunten (points de contact locaux en Flandre). Par rapport à 2013, il s'agit d'une augmentation importante, tant pour les signalements (+25%) que pour les dossiers ouverts (+20%). Cette évolution peut essentiellement s'expliquer par l'intégration des 13 Meldpunten au Centre au 1^{er} janvier 2014.

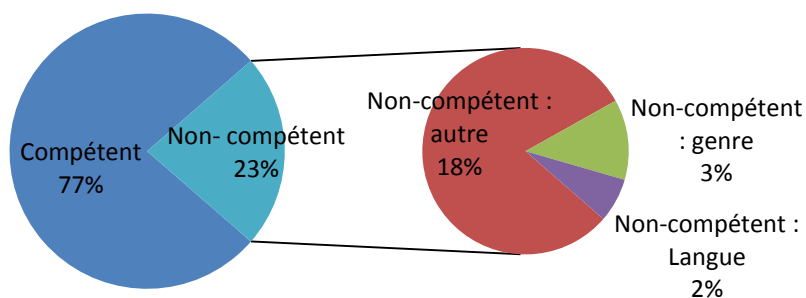
1.1 Evolution des signalements 2010 - 2014

Graphique 1 : évolution des dossiers et des signalements 2010-2014



1.2 Les signalements en 2014

Graphique 2 : Total signalements 2014 - Centre compétent/ non compétent (n=4627)



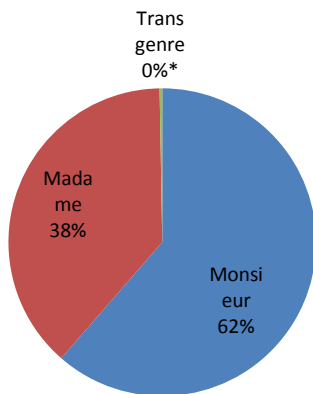


Graphique 3 : Les signalements en 2014 par sexe, langue de l'auteur, prise de contact et type de signalement.

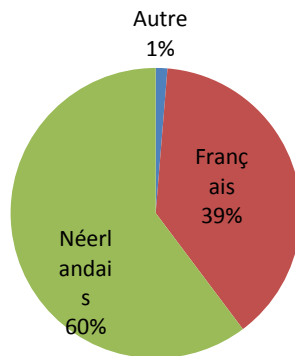
Remarque méthodologique :

La majeure partie des signalements nous sont relatés par des victimes ou témoins directs de faits concrets de discrimination. Par ailleurs, dans certains domaines tels que les médias, ce n'est pas toujours la victime qui nous contacte mais des personnes ou organismes qui se disent choqués par un discours de haine par exemple.

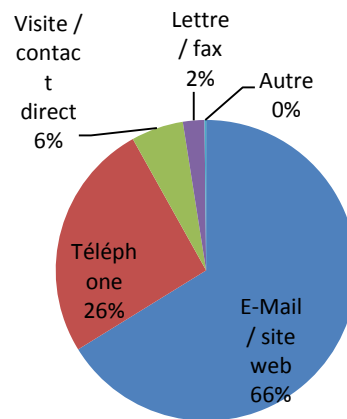
Sexe de l'auteur du signalement (n=4627)



Langue de l'auteur du signalement (n=4627)



Type de prise de contact (n=4627)



***Dans 13 cas, l'auteur du signalement a indiqué être transgenre**

Type de signalement (n=4627)

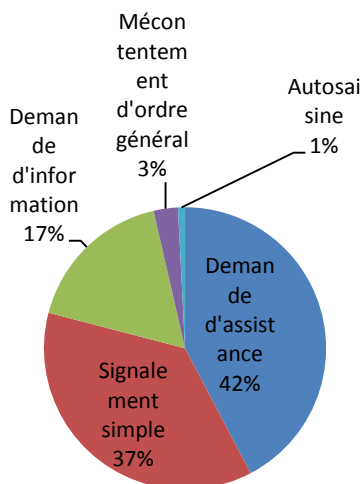




Tableau 1 : Nouveaux signalements 2014 par critère, genre et domaine (n=4998)

	Médias	Travail et emploi	Biens et services	Société	Enseignement	Autre / pas claire	Activités diverses	Police et justice	Sécurité sociale	Total
Raciaux										
Homme	359	218	183	126	38	13	48	69	18	1072
Femme	103	137	135	82	42	11	26	36	12	584
Non compétent										
Homme	94	174	127	43	39	124	46	40	16	703
Femme	24	121	85	33	45	60	21	28	22	439
Handicap										
Homme	5	51	158	29	40	12	38	19	35	387
Femme	6	49	115	11	91	10	26	9	22	339
Conviction religieuse ou philosophique										
Homme	284	48	14	35	22	3	11	11	2	430
Femme	125	48	16	19	39	3	7	3	2	262
Orientation sexuelle										
Homme	32	23	14	40	1	4	4	6		124
Femme	6	6	7	11	3	3	2	4	1	43
Âge										
Homme	6	58	22	2	3	1	3	1	2	98
Femme	1	39	14		1	3	3		2	63
Etat de santé										
Homme	1	30	25	5	5	2	2	4	4	78
Femme	2	33	16	2	8	2			4	67
Fortune										
Homme	4	1	74		1	4	2	2	3	91
Femme			39	3	2	1			2	47
Conviction politique										
Homme	26	4	2	4		1	5			42
Femme	3	3		2			1			9
Caractéristique physique										
Homme	2	14	4	1	4	1	2			28
Femme	4	8	4		2	1	1			20
Etat civil										
Femme		4	15				1		1	21
Homme		2	7			1				10
Origine sociale										
Homme	2	5	3				1		1	12
Femme		2	1		3					6
Naissance										
Homme	1	3	1				2	1		8
Femme		1		1	1	1	1	1	1	7
Conviction syndicale										
Homme		6					1			7
Femme		1								1
Total	1090	1089	1081	449	390	261	254	234	150	4998



Chapitre 2 : les dossiers en 2014 par critère de discrimination et par domaine sociétal

Tableau 2 : Nouveaux dossiers en 2014 par critère de discrimination et par domaine sociétal (n= 1.843)

	Biens et services	Travail et emploi	Médias	Enseignement	Société	Police et justice	Activités diverses	Sécurité sociale	Autre / pas claire	Total	%
Total	456	437	393	165	159	93	90	33	17	1843	100%
Raciaux	169	158	214	32	85	62	27	12	5	764	41%
Handicap	122	66	6	84	20	15	41	12	6	372	20%
Conviction religieuse ou philosophique	15	67	127	34	29	7	11	4	3	297	16%
Âge	27	61	2	2	2		5	1		100	5%
Fortune	73		3	2		1		1		80	4%
Orientation sexuelle	9	20	23	1	20	5	2			80	4%
État de santé	17	34	1	3	1	2		3	2	63	3%
Conviction politique	1	4	14		1	1	1		1	23	1%
Caractéristique physique	3	14	1	4			1			23	1%
État civil	17	1					1			19	1%
Autres critères	3	12	2	3	1		1			22	1%

Chapitre 3 : analyse des nouveaux dossiers par domaine sociétal

3.1 Aperçu général

Tableau 3 : nouveaux dossiers par domaine sociétal (n=1.670)

Domaine sociétal	Dossiers	%
Biens et services	420	25%
Travail et emploi	392	23%
Médias	339	20%
Enseignement	161	10%
Société	146	9%
Police et justice	83	5%
Activités diverses	79	5%
Protection sociale	33	2%
Autre / pas claire	17	1%
Total	1670	100%

En ce qui concerne la répartition par domaine (graphique 1 et tableau 1), les dossiers concernant, d'une part, les biens et services (dont et surtout les dossiers liés au logement) et, d'autre part, l'emploi occupent chacun près d'un quart de l'ensemble. Viennent ensuite les dossiers liés aux médias, qui sont en légère augmentation. Sont principalement concernés les dossiers d'expression de haine sur internet (20%).



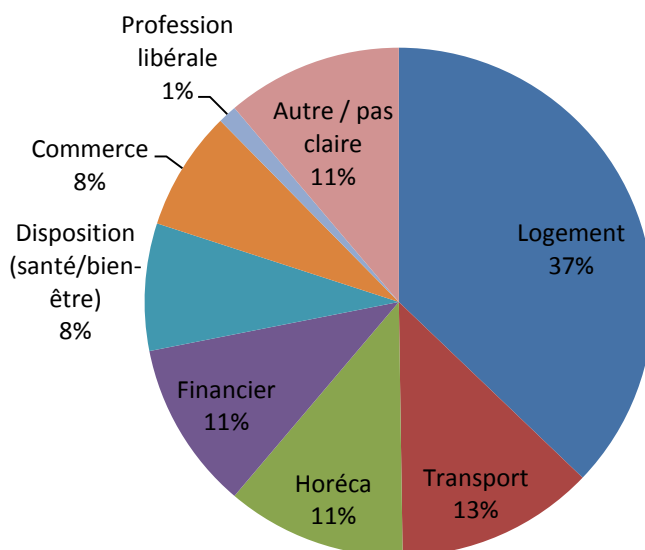
3.2 Lieu des faits

Tableau 4 : Lieu des faits (dossiers hors médias/Internet) par domaine sociétal (n=1331)

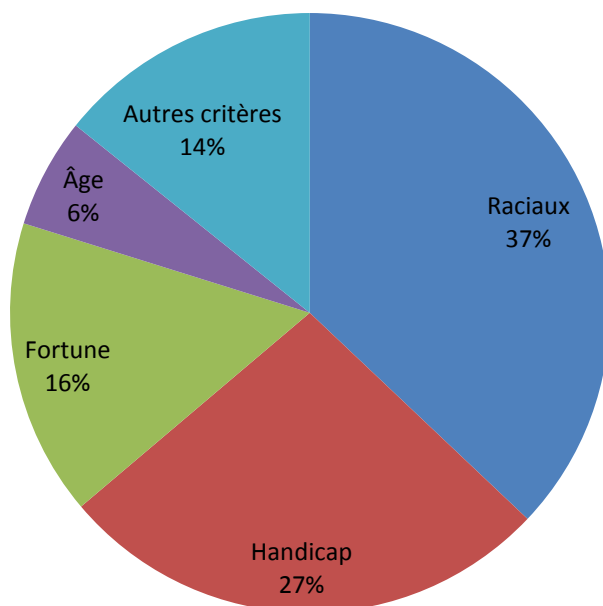
	Anvers	Bruxelles-Capitale	Brabant Flamand	Flandre Occidentale	Flandre Orientale	Hainaut	Liège	Limburg	Namur	Brabant Wallon	Luxembourg	Pas connu	Total	%
Total	253	244	124	118	98	81	80	69	46	32	10	176	1331	100
Biens et services	92	47	49	42	37	17	24	23	28	12	3	46	420	32%
Travail et emploi	69	96	34	25	22	22	22	20	12	6	3	61	392	29%
Enseignement	25	41	10	9	8	19	20	5	1	7	2	14	161	12%
Société	23	31	13	15	15	7	9	8	2	4	1	18	146	11%
Police et justice	21	14	5	10	6	12	4	4		1		6	83	6%
Activités diverses	14	12	7	11	8	3	1	3	2	1	1	16	79	6%
Sécurité sociale	6	2	3	4	2	1		3	1	1		10	33	2%
Autre / pas claire	3	1	3	2				3				5	17	1%

3.3 Biens et services : 420 dossiers

Graphique 4: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - biens et services (n=420)



Graphique 5: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - biens et services par critère de discrimination (n=456)



Globalement, les trois principaux critères concernés par la discrimination dans le secteur des biens et services sont les critères raciaux (169 dossiers – 37%), le handicap (122 dossiers – 27%) et la 'fortune' (73 dossiers – 16%).

Dans le détail :

Environ 1 dossier sur 3 dans le secteur des biens et services concernait **le logement** (156 dossiers). Parmi ceux-ci, 90% concernent le marché privé, soit 5% de plus qu'en 2013. On observe également que dans les dossiers 'logement' (184 dossiers), le Centre est sollicité principalement pour les critères de 'fortune' (66 dossiers – 36%) et 'raciaux' (63 dossiers - 35%) et ensuite le handicap (23 dossiers - 11%).

Notons à cet égard que le Baromètre de la diversité Logement, réalisé l'année dernière à l'initiative du Centre, a permis d'étudier de manière beaucoup plus exhaustive le phénomène de discrimination sur le marché du logement. Il montrait notamment que 42% des agents immobiliers avaient refusé des personnes considérées comme « étrangers » à la demande des propriétaires et que 61% d'entre eux ont, pour les mêmes raisons, refusé des chômeurs. Cette étude rappelle combien les discriminations recensées au Centre ne constituent que la pointe de l'iceberg.

Le Centre a également ouvert 45 dossiers relatifs à des prestations dans **le secteur financier** (40 en 2013). Cette fois les critères 'raciaux', le handicap/l'état de santé et l'âge sont le plus souvent évoqués.

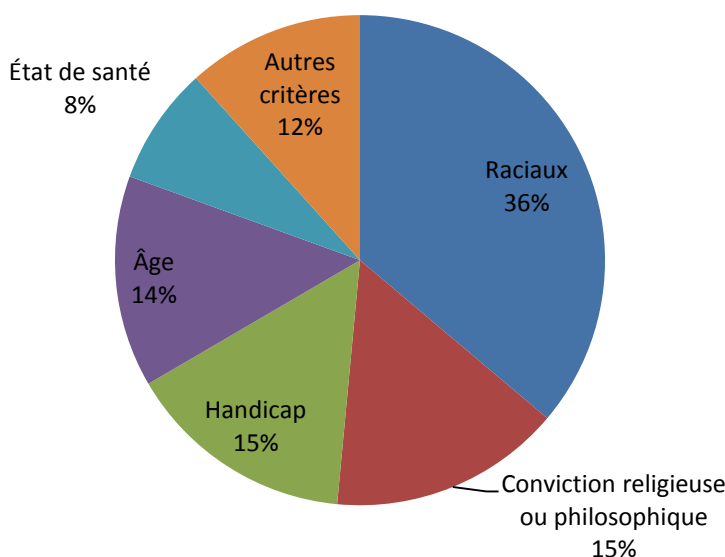
Par rapport au **secteur de l'Horeca** (48 dossiers), les dossiers traités par le Centre touchent principalement aux critères raciaux (25 dossiers) et au handicap(17 dossiers).

Enfin, en ce qui concerne **les transports publics** (53 dossiers), il y a une augmentation de 3% par rapport à l'année dernière (33 dossiers en 2013 – 10% de l'ensemble des dossiers « biens et services »). Deux-tiers de ces dossiers concernent le handicap (32 dossiers).

3.4 Emploi : 392 dossiers

D'année en année, l'emploi figure toujours dans le trio de tête, tant en ce qui concerne les signalements adressés au Centre que les dossiers créés suite à ces signalements. En 2014, le nombre de nouveaux dossiers (392) a progressé de 10% par rapport à 2013. Les faits se sont produits dans 43% des cas en Flandre, puis à Bruxelles (25%) et en Wallonie (17%). Les autres dossiers ne concernent pas ou ne peuvent pas être attribués à une région en particulier.

Graphique 6: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - Emploi par critère de discrimination (n=437)



Globalement, on observe peu d'évolution au niveau de la répartition des critères. A savoir : 158 dossiers relatifs aux critères 'raciaux' contre 128 en 2013 ; 67 dossiers relatifs au critère 'conviction religieuse ou philosophique' contre 64 dossiers en 2013 ; et 66 dossiers relatifs au critère 'handicap' soit le même nombre qu'en 2013.

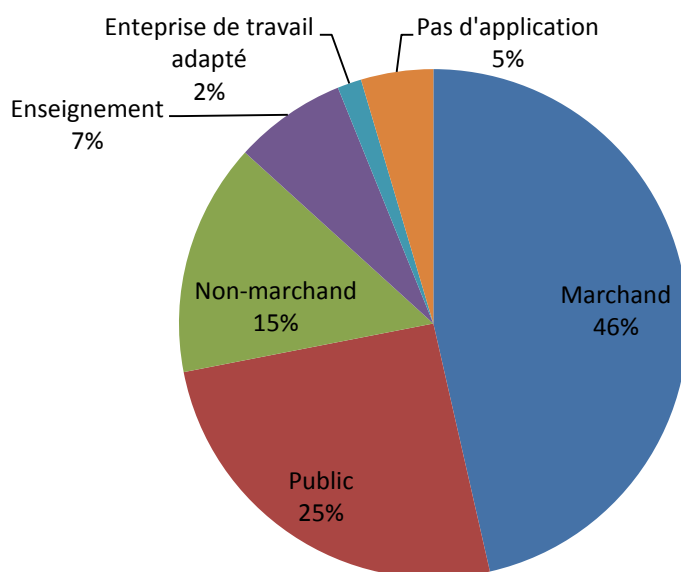
Dans le détail :

La plupart des dossiers pour lesquels le Centre a été sollicité en 2014 concernaient l'accès à l'emploi (réponses à des offres d'emploi - 40%). Les autres concernaient des questions de problèmes de comportement sur le lieu de travail comme le harcèlement par exemple (25%) ou de licenciement (15%).

42 dossiers (11%) concernent le rôle d'une agence d'intérim dans des faits de discrimination (45 en 2013). 25 dossiers (6%) concernent une office de placement public, FOREM, VDAB, Actiris (41 dossiers en 2013). Attention, parmi les dossiers relatifs aux offices de placement, tous ne concernent pas l'accès à l'emploi. Concernant les offices de placement privés, il s'agit de 74% des dossiers (31 sur un total de 42). Concernant les offices de placement publics, 58% des dossiers concernent l'accès à l'emploi (15 dossier sur 26). Au niveau des secteurs concernés, près de la moitié des dossiers ouverts (46%) concernent le secteur marchand, 25% le secteur public, 15% le secteur non marchand et 7 % le secteur de l'enseignement. Pour la première fois, le Centre a également ouvert des dossiers liés à des entreprises de travail adapté (2%)



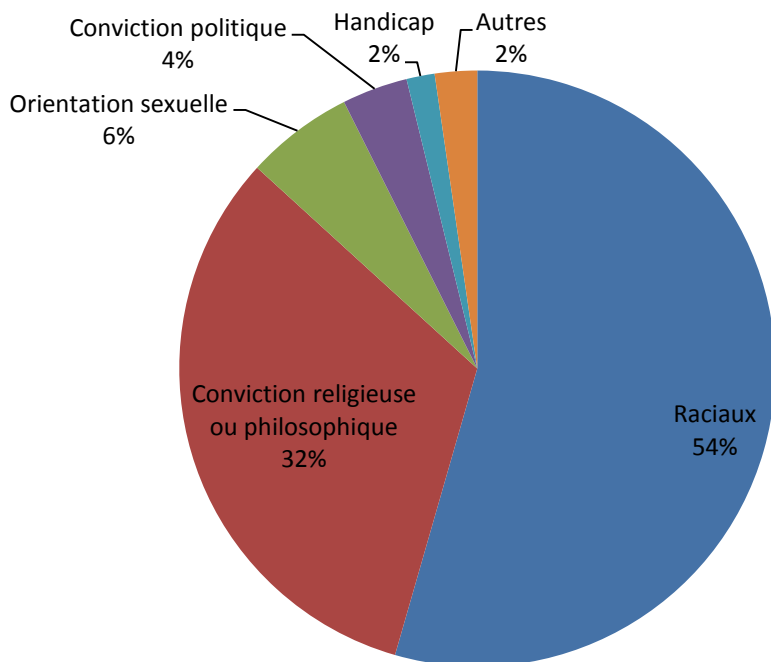
Graphique 7: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - emploi par secteur (n=392)



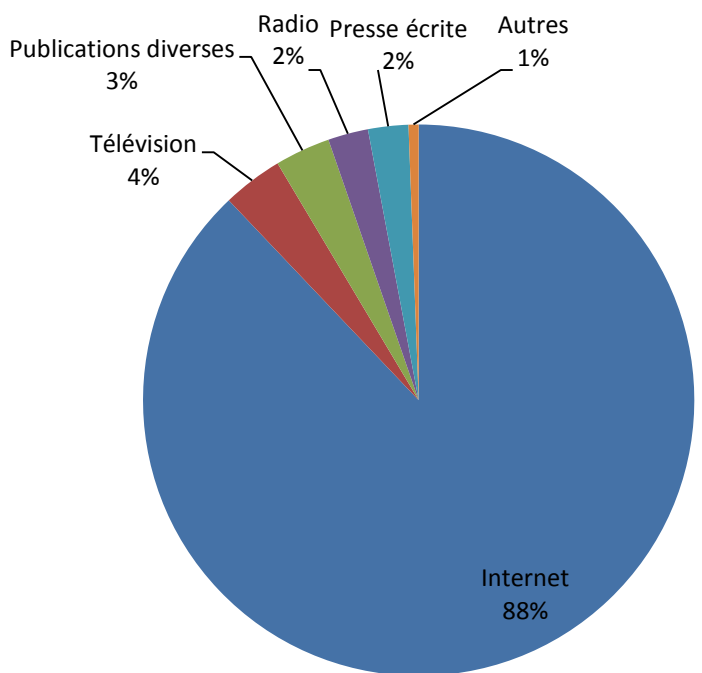


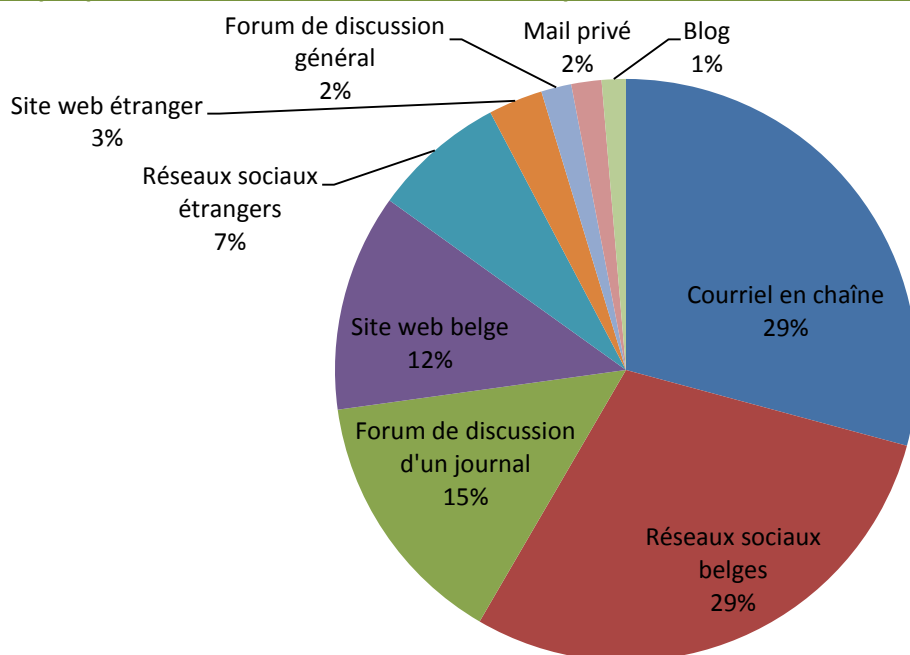
3.5 Médias/Internet : 339 dossiers

Graphique 8: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - médias par critère de discrimination (n= 393)



Graphique 9: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - médias par type de média (n= 339)



Graphique 10: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - détails Internet (n= 298)

La majorité des dossiers Médias concerne toujours les messages de haine sur internet (88%). Les principaux critères évoqués restent quant à eux les critères dits 'raciaux' et la conviction religieuse. On observe toutefois l'apparition de dossiers ayant trait à la conviction politique (14 dossiers de potentielles incitations à la haine ou à la discrimination, en lien avec le clivage gauche-droite). Cette thématique n'était pas présente en 2013. C'est probablement dû au fait que 2014 a été une année électorale.

Dans le détail :

Les dossiers Médias concernent des expressions de haine, le plus souvent sur internet. Le Centre analyse ces dossiers en se basant sur la liberté fondamentale de liberté d'expression. Sont donc uniquement considérés comme interdits, au regard de la législation antidiscrimination, les propos incitant à la haine, la discrimination ou la violence visant une personne ou un groupe en raison de son origine, de son handicap, de son orientation sexuelle ou de tout autre critère protégé.

Parmi les dossiers « Internet », 54% visent les critères dits « raciaux » et 32% la conviction religieuse ou philosophique. 6% concernent l'orientation sexuelle, 4% la conviction politique et 4% d'autres critères.

Notons que le Centre est régulièrement contactés au sujet de propos tenus dans les médias qui, s'ils ne constituent pas juridiquement parlant une infraction à la législation antidiscrimination (pas d'incitation à la haine, la violence ou la discrimination), restent néanmoins stigmatisants et renforcent les préjugés à l'égard de certaines personnes. A cet égard, citons l'exemple des Roms et des Gens du Voyage. En 2014, le Centre a procédé à une **analyse de l'image des Roms et des Gens du voyage (GDV) dans les médias**¹, qui a confirmé que les articles à leur sujet manquent de nuances et sont même souvent stigmatisants. Cela contribue à renforcer les stéréotypes à leur égard. De début juillet à fin septembre 2014, 74 articles sont parus dans les principaux titres de la presse écrite au sujet des Roms et des Gens du voyage (57 du côté

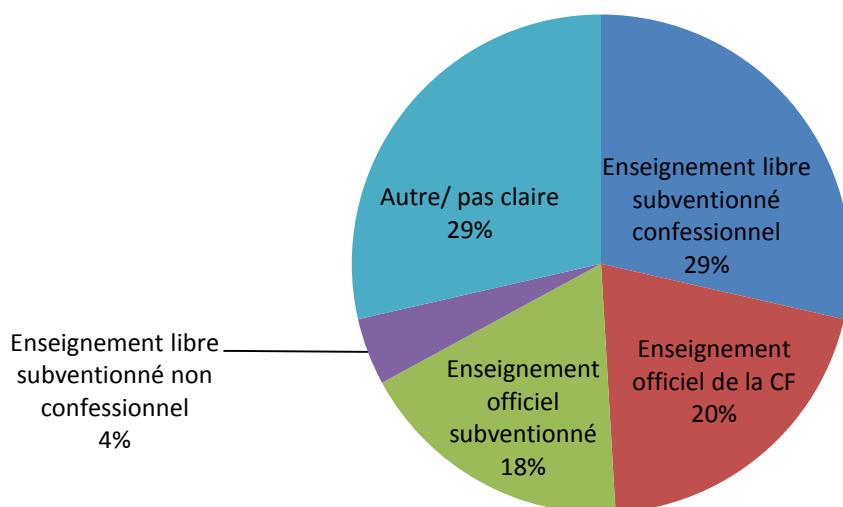
¹ <http://www.diversite.be/se-rencontrer-pour-se-comprendre>



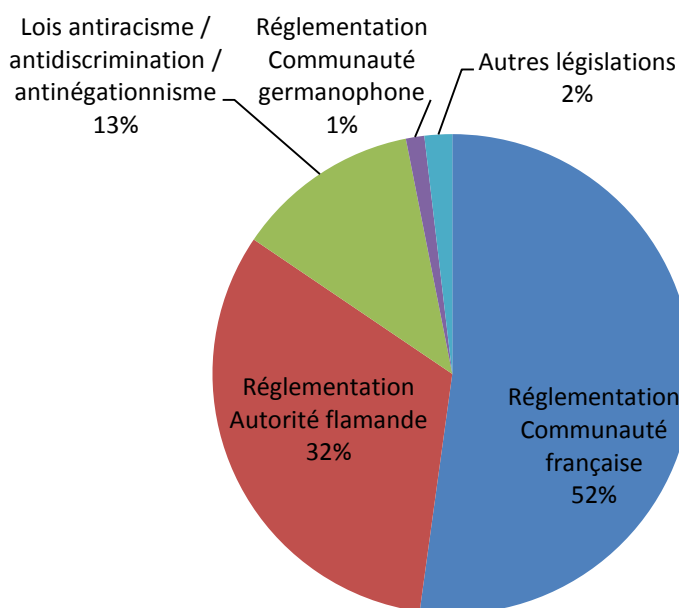
néerlandophone et 17 du côté francophone). Parmi ceux-ci 48 articles (38 NL et 10 FR) utilisaient des termes péjoratifs et 31 articles faisaient part de nuisances et de faits criminels. Seuls 9 articles tenaient compte de la perspective des Roms et des GDV. Et 2 articles seulement ont relayé le point de vue de tous les acteurs en donnant la parole aux Roms et aux GDV. Il est d'ailleurs assez rare que la communauté Roms soit distinguée de celle des Gens du voyage.

3.6 Enseignement : 161 dossiers

Graphique 11 : Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - par réseau d'enseignement (n=161)

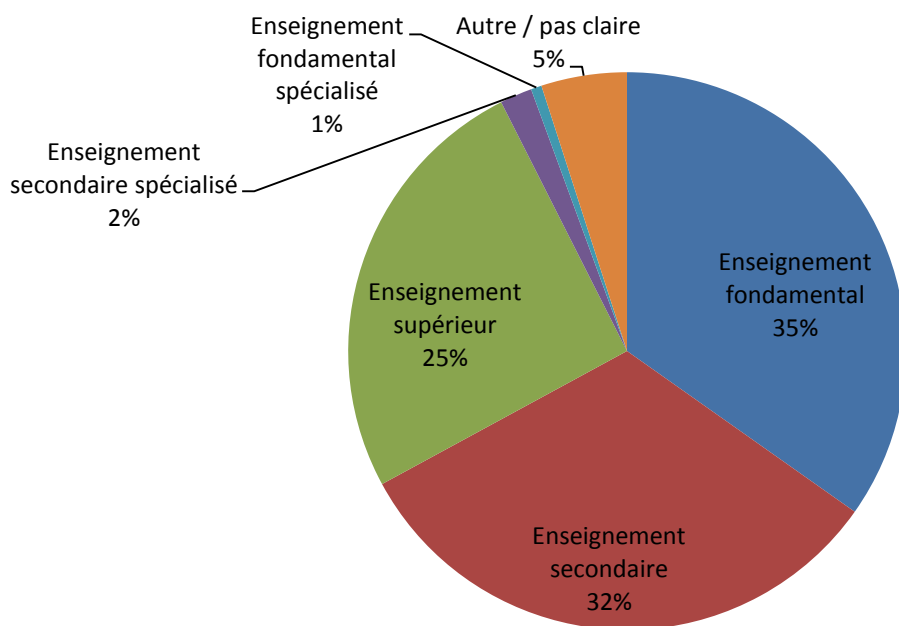


Graphique 11b : Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - enseignement par type de législation applicable (n=161)

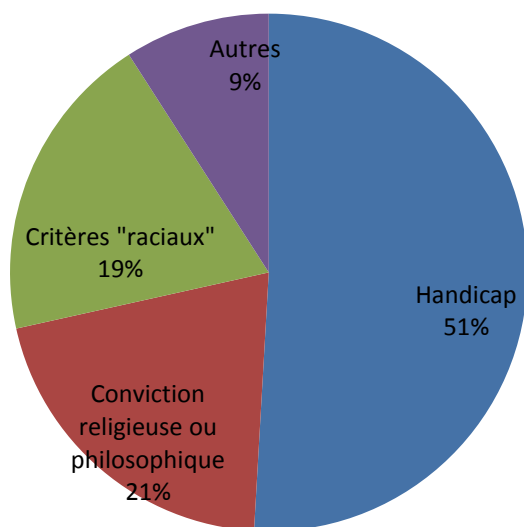




Graphique 12 : Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - par niveau d'enseignement (n=161)



Graphique 13: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - enseignement par critère de discrimination (n= 165)





L'enseignement est le 4^e secteur pour lequel le Centre est le plus régulièrement consulté (10% des dossiers). Fait remarquable : la moitié des dossiers concerne le critère du handicap, ce qui indique combien la notion d'enseignement inclusif reste problématique et trop peu investie.

Dans le détail

Par rapport à 2013, le nombre de dossiers a augmenté de 10% : on passe de 150 à 161 dossiers
Le handicap reste la première source de discriminations signalée dans l'enseignement : 84 dossiers (56%, contre 40% des dossiers en 2013)

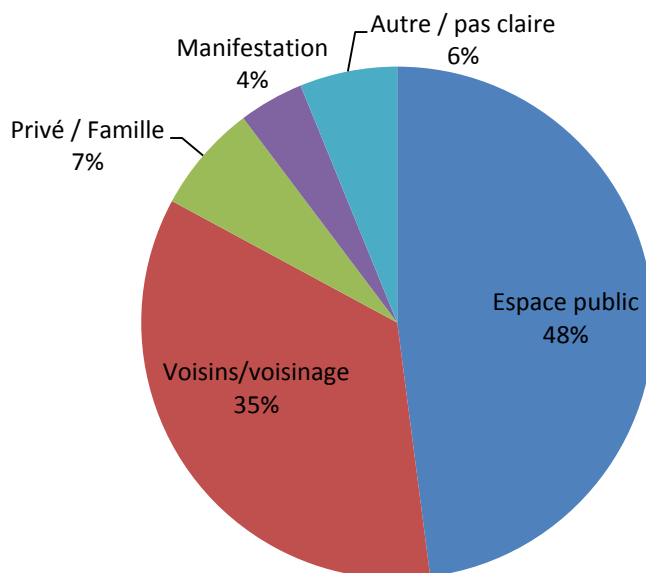
Le deuxième critère est celui de la conviction religieuse ou philosophique : le chiffre absolu (34 dossiers) varie peu par rapport à 2013 mais la proportion diminue : de 23% en 2013 à 20% en 2014.

Le troisième critère est celui du 'racisme' : on passe de 40 à 32 dossiers en 2014 (de 25% à 18%).

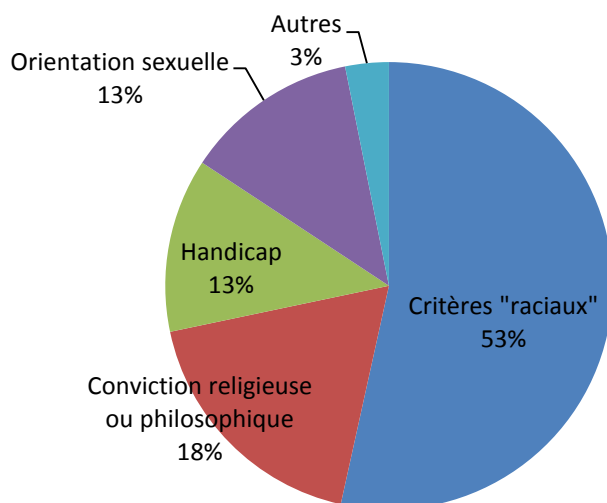
On remarque aussi un changement dans le niveau d'enseignement concerné par nos dossiers : alors qu'en 2013, les dossiers concernaient principalement le secondaire (30%) et le supérieur (30%), 34% des dossiers enregistrés en 2014 concernent désormais l'enseignement fondamental, alors que le supérieur descend à 26%. La part de dossiers dans l'enseignement secondaire reste stable (33% en 2014).

3.7 Vie en société : 146 dossiers

Graphique 14: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - vie en société (n= 146)



Graphique 15: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - vie en société par critère de discrimination (n= 159)



C'est dans ce secteur, qui concerne troubles de voisinage, violence verbale ou physique dans les lieux publics, problèmes d'ordre privé ou familial, manifestations, que le nombre de dossiers a le plus considérablement évolué en 2014. Ce chiffre est partiellement lié à l'intégration au Centre des 'Meldpunten' (points de contacts locaux de discrimination en Flandre) : 55 dossiers sur 146 ont été gérés par ces antennes locales, soit 57% de plus qu'en 2013. Mais il traduit peut-être aussi des évolutions sociales, que les prochaines analyses chiffrées (2015 et années suivantes) devront confirmer.



Dans le détail

Deux grandes tendances s'observent : d'une part les incidents se déroulant dans l'espace public, soit 48% (41% en 2013) ; d'autre part les troubles de voisinage (35%, contre 39% en 2013).

Au niveau des critères concernés, on observe une augmentation du nombre de dossiers liés au critère du handicap: 13% du total en 2014 (contre 8% en 2013).

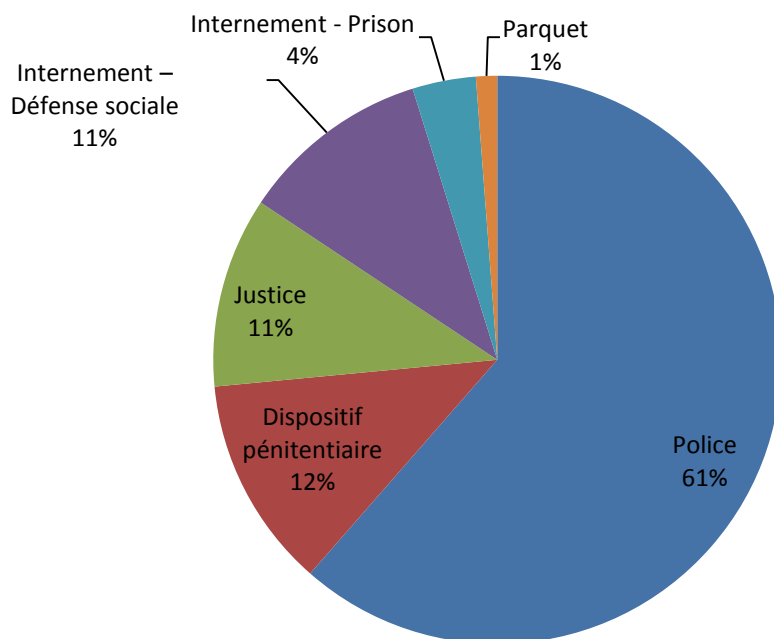
Quant aux faits relatifs au critère de l'orientation sexuelle, ils sont apparemment en diminution, on passe de 24% en 2013 à 13% en 2014. Cette diminution doit toutefois être interprétée avec la plus grande prudence, d'autres sources (telles que les plaintes à la police) indiquant que les personnes LGBT restent fréquemment exposées à de la violence verbale, physique et de la discrimination.

Les dossiers dits 'raciaux' et ceux liés aux convictions religieuses et philosophiques sont en légère augmentation (+4% par rapport à 2013). Il s'agit de faits graves tels que des délits avec motif répréhensible (19 dossiers fondés), des insultes (12 dossiers fondés), harcèlement (12 dossiers fondés), incitation à la haine (11 dossiers fondés) ou encore des faits de négationnisme (Voir partie sur l'antisémitisme).

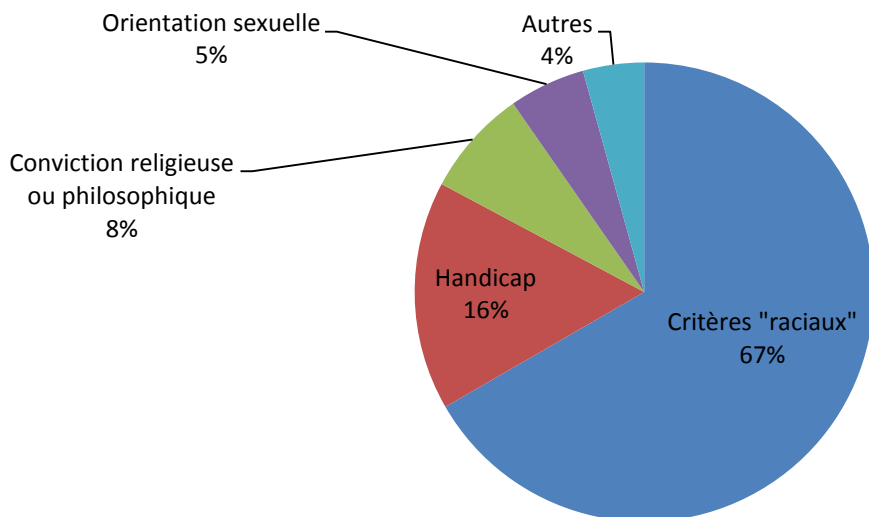
On notera que 53% des faits (78 dossiers) signalés se sont produits en Flandre, 23% (33 dossiers) à Bruxelles et 16% (23 dossiers) en Région wallonne. Les autres dossiers ne concernent pas ou ne peuvent pas être attribués à une région en particulier.

3.8 Police et justice : 83 dossiers

Graphique 16: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 police et justice (n= 83)



Graphique 17: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - police et justice par critère de discrimination (n= 93)



En 2014, le Centre a pris en charge 83 nouveaux dossiers dans ce domaine (85 dossiers en 2013). Ce chiffre ne varie guère d'une année à l'autre, pas plus que la nature des faits relatés. Ces dossiers représentent en effet 6% de l'ensemble des dossiers ouverts au Centre en 2014, la proportion est donc identique à 2013.



Dans le détail

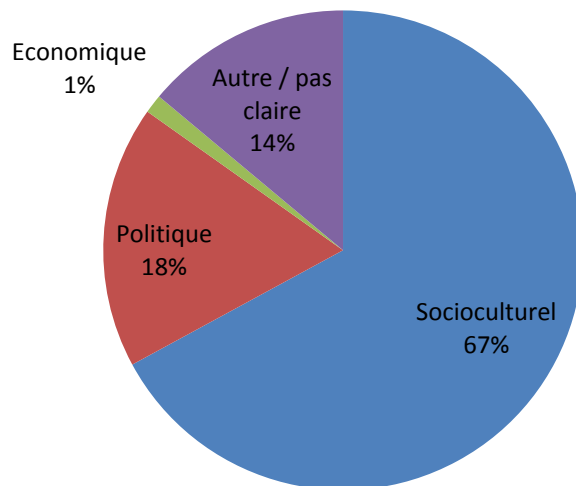
61% des dossiers concernent la police (67% en 2013), 11% concernent les autorités judiciaires (14% en 2013). 27% concernent la prison et les dispositifs d'internement.

On observe que la plupart des faits relatés visent des problèmes de comportement (1 dossier sur 4 lié à des faits relatés d'intimidation /de harcèlement), de discrimination directe (1 sur 5) ou encore de violence policière (1 sur 5 - délit avec mobil abject).

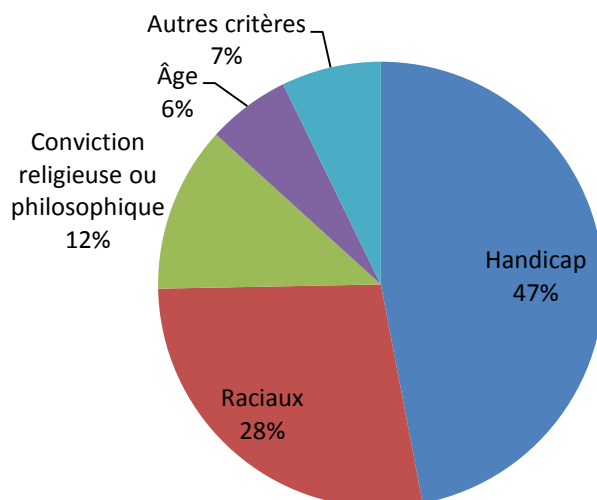
Les critères dits 'raciaux' sont les premiers concernés (67% des dossiers – 59 dossiers). Parmi ceux-ci, la part des dossiers concernant la police est plus importante que pour les autres critères : 47 dossiers impliquaient en effet des policiers. Ces chiffres révèlent des faits de violence, mais aussi le sentiment d'avoir subi des maltraitances, d'avoir été traité de manière arbitraire ou d'avoir essuyé de réelles insultes racistes.

3.9 Activités diverses : 79 dossiers

Graphique 18: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - activités diverses (n=79)



Graphique 19: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - activités diverses par critère de discrimination (n=83)



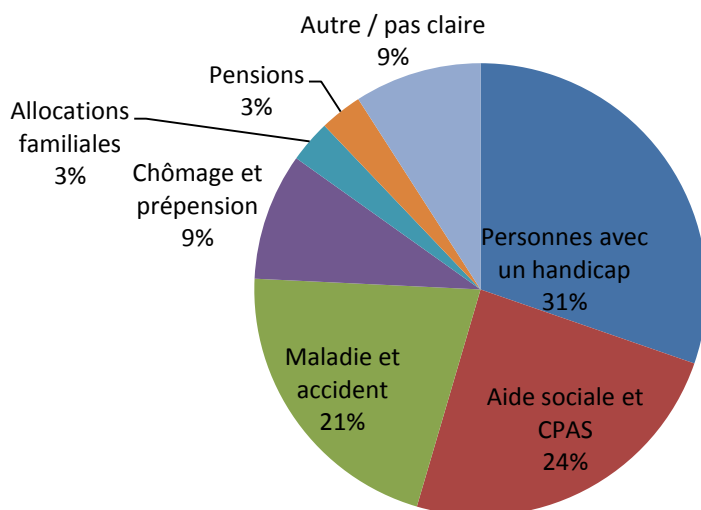
Parmi les dossiers « activités socioculturelles », le Centre est contacté dans la majeure partie des cas pour des problèmes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite lors d'événements divers tels que des concert, expositions, ... (12 dossiers sur les 19). Il s'agit principalement de refus d'aménagements raisonnables ou ainsi que des problèmes liés à des bâtiments inadaptés. Ensuite, dans le domaine des activités sportives, le Centre est sollicité pour des problèmes de comportement et/ou d'accès en lien avec les critères raciaux principalement (10 dossiers sur 16).

Dans le domaine des activités politiques, les dossiers peuvent varier entre des problèmes d'accessibilité pour les personnes handicapées à une toilette par exemple, plusieurs refus d'accès à des bureaux de vote

lors des élections en 2014 et des propos tenus par des politiciens à l'égard des personnes d'origine étrangère.

3.10. Protection sociale : 31 dossiers

Graphique 20: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - protection sociale (n= 33)



Le chiffre absolu du nombre de dossiers liés à la protection sociale reste similaire mais la proportion diminue légèrement. 2,4% en 2013 et 1,8% en 2014. Il s'agit de dossiers liés aux allocations pour personnes avec un handicap, aux maladie et accidents, et à l'aide sociale.



Chapitre 4 Analyse des nouveaux dossiers par critère de discrimination

4.1 Aperçu général

Tableau 2 : Aperçu du nombre de dossiers par critère de discrimination - par domaine (n=1843)

	Biens et services	Travail et emploi	Médias	Enseignement	Société	Police et justice	Activités diverses	Sécurité sociale	Autre / pas claire	Total	%
Total	456	437	393	165	159	93	90	33	17	1843	100%
Raciaux	169	158	214	32	85	62	27	12	5	764	41%
Handicap	122	66	6	84	20	15	41	12	6	372	20%
Conviction religieuse ou philosophique	15	67	127	34	29	7	11	4	3	297	16%
Âge	27	61	2	2	2		5	1		100	5%
Fortune	73		3	2		1		1		80	4%
Orientation sexuelle	9	20	23	1	20	5	2			80	4%
État de santé	17	34	1	3	1	2		3	2	63	3%
Conviction politique	1	4	14		1	1	1		1	23	1%
Caractéristique physique	3	14	1	4			1			23	1%
État civil	17	1					1			19	1%
Autres critères	3	12	2	3	1		1			22	1%

Si les dossiers liés aux critères dits « raciaux » (nationalité, prétendue race, couleur de peau, ascendance et origine ethnique ou nationale) restent prédominants, leur proportion a toutefois nettement baissé (de plus de 70% en 2003 à environ 40% en 2014). Cette tendance s'explique en partie par le fait que le Centre n'est devenu compétent pour les discriminations « non raciales » qu'en 2003 et reste à ce jour mieux connu pour son action en matière de lutte contre le racisme. Par ailleurs, il faut noter un glissement de signalements portant sur les critères dits « raciaux » vers ceux portant sur le critère de convictions religieuses ou philosophiques (on ne vise plus « l'arabe » mais bien « le musulman »). Il faut donc plutôt y voir une évolution du phénomène de racisme plutôt qu'une baisse de ce phénomène. Notons aussi que le Centre traite une proportion plus importante de dossiers portant sur le handicap.



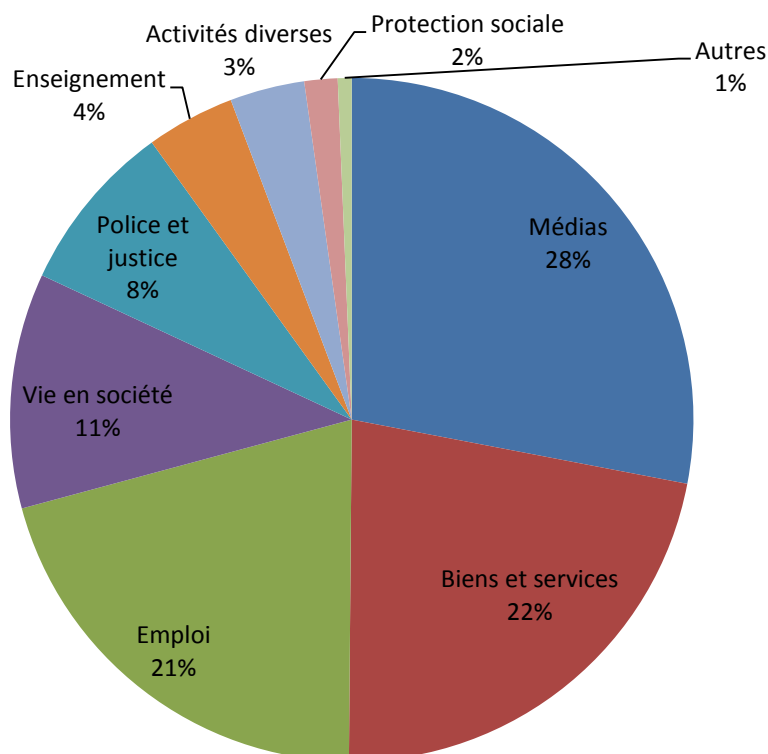
4.2 Lieu des faits

Tableau 5 : lieu des faits (dossiers hors médias/Internet) par critère de discrimination (n=1458)

	Anvers	Bruxelles- Capitale	Pas connu	Brabant Flamand	Flandre Orientale	Flandre Occidentale	Hainaut	Liège	Limbourg	Namur	Brabant Wallon	Luxembourg	Total	%
Total	270	263	190	140	127	108	92	85	82	56	34	11	1458	100%
Critères raciaux	126	98	61	72	50	50	15	28	35	5	11	4	555	38%
Handicap	68	64	37	20	38	29	44	18	15	16	13	4	366	25%
Conviction religieuse ou philosophique	25	47	26	15	15	6	11	14	8	2	1	1	171	12%
Âge	11	17	25	11	7	4	3	3	10	4	3		98	7%
Fortune (patrimoine)	11	8	4	6	5	3	5	10	3	21	2		78	5%
État de santé	10	11	14	5	3	5	4	4	2		2		60	4%
Orientation sexuelle	10	12	4	3	6	4	5	5	3	2	2	1	57	4%
Caractéristique physique	3	2	9		1	2		2	2			1	22	2%
État civil	2		3	5	1	3			2	3			19	1%
Convictions politiques	2	1	1	1	1		2	1					9	1%
Autres critères	2	3	6	2		2	3		2	3			23	2%

4.3 Critères raciaux : 764 dossiers

Graphique 21: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - par critères "raciaux" par domaine (n=764)

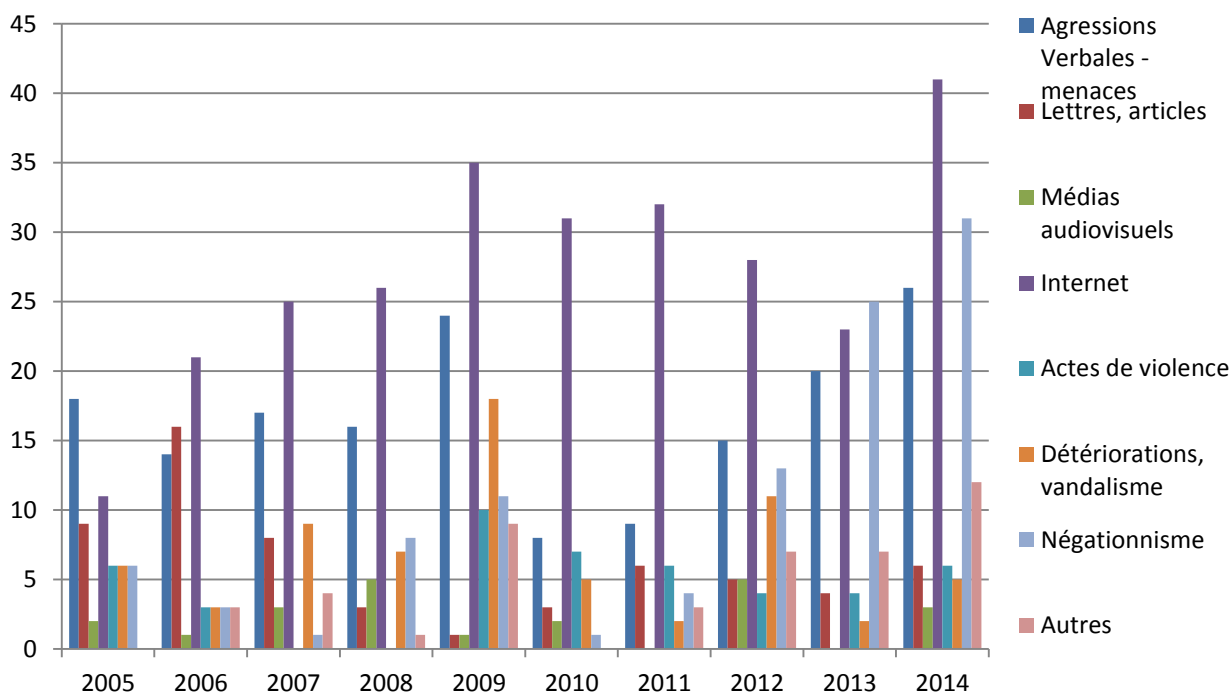


Au total, le Centre a recensé 764 dossiers liés aux critères dits « raciaux » en 2014, contre 572 en 2013. C'est dans les médias que les chiffres sont les plus importants (28%) mais aussi dans celui des biens et des services et dans l'emploi. Ils sont par contre en diminution de 3% dans l'enseignement. Enfin, contrairement à l'an dernier, les chiffres concernant la police et la justice sont en légère diminution.

Concernant la nature des faits dénoncés, le Centre observe que la tendance reste stable par rapport à 2013. Près d'un tiers des dossiers ont trait à une discrimination potentielle (31%) ou à des messages de haine (28%). Le harcèlement est également régulièrement invoqué (14%) ainsi que les injures (9%), tout comme la discrimination indirecte (7%). Enfin, plusieurs dossiers relatifs à des délits de haine, liés à des motivations racistes, ont été ouverts en 2014 (3%).

4.3.1 Antisémisme et négationnisme

Graphique 22 : Antisémisme : évolution incidents signalés 2005-2014



En 2014, le Centre a enregistré 130 signalements faisant mention de l'antisémisme et/ou du négationnisme sur un total de 4.627 signalements. C'est une augmentation de plus de 50% par rapport à l'année précédente (85 signalements en 2013). Sur base de ces signalements, le Centre a ouvert **75 nouveaux dossiers** et a constaté que la cyberhaine (dans toutes les déclinaisons : sites web, blogs, emails, forums de discussion, mais surtout réseaux sociaux) demeure, comme la plupart des années précédentes, le premier vecteur de l'antisémisme et du négationnisme. Un autre constat inquiétant s'ajoute à cela: les agressions verbales et les menaces, ainsi que les propos négationnistes (que ce soit la négation du génocide juif, mais surtout l'approbation et la justification des crimes perpétrés par le régime national-socialiste) sont en constante évolution.

Quant aux actes de violence, ils ont pris une dimension meurtrière avec la tuerie au Musée Juif de Belgique, le 24 mai dernier.

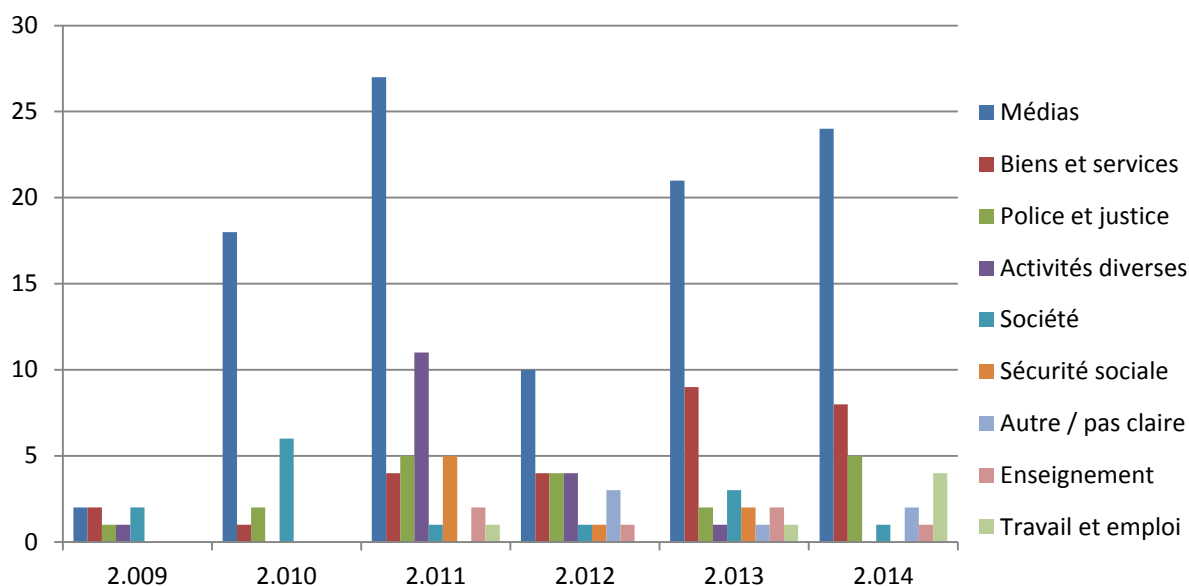
Ce qui est également significatif, ce sont les discriminations directes dont la communauté juive a souffert en 2014, un phénomène nouveau. Dans quelques dossiers, des personnes juives ont été victimes de discriminations telles que des refus de services (magasins, café, médecin, ...).

Enfin, le Centre s'est constitué partie civile dans trois dossiers judiciaires (sur un total de 14 dossiers portés devant la justice) : le premier, qui a abouti à une condamnation, concernait des faits de harcèlement à caractère antisémite sur le lieu de travail. Le second concernait les propos antisémites répétés de Laurent Louis et le troisième, toujours pendants, les discours négationnistes tenus, en classe, par un professeur d'allemand. Le Centre s'est également constitué partie civile dans le dossier de la tuerie au Musée juif².

² Le Conseil d'administration a pris cette décision en 2015, raison pour laquelle ce dossier n'est pas comptabilisé dans les actions en justice 2014.

4.3.2 Populations Roms et Gens du voyage

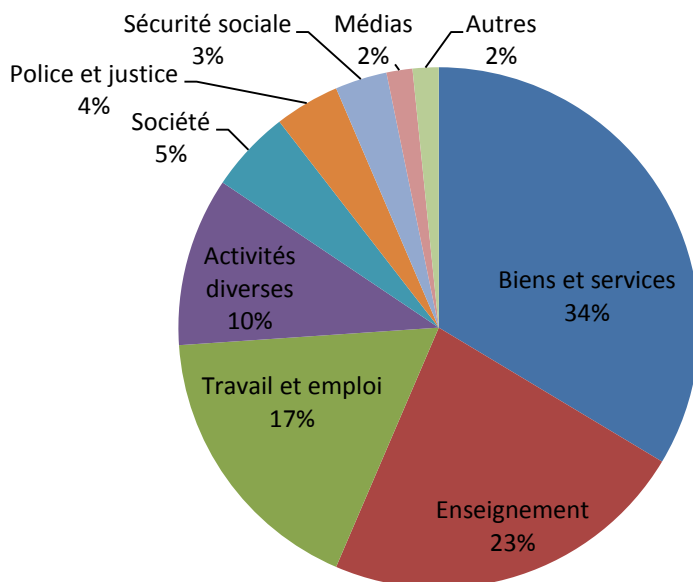
Graphique 23 : Incidents signalés relatifs aux populations Roms et Gens du voyage (n=206)



En ce qui concerne les Roms et les Gens du Voyage, un tiers des signalements que le Centre reçoit proviennent de déclarations dans les médias, de mails en chaîne etc. Le Centre a par exemple reçu 32 signalements relatifs aux propos de Filip De Winter à l'encontre des Roms en 2011. Ensuite, dans le domaine des biens et services, 15 signalements sur 28 ont trait au droit au logement. Pour terminer, le comportement violent de certains policiers à l'égard de cette population fait également l'objet d'un nombre non négligeable de signalements. En 2014, les 45 signalements reçus ont donné lieu à l'ouverture de **30 nouveaux dossiers**, principalement liés à des mails en chaînes et des propos d'incitation à la haine.

4.4 Handicap : 372 dossiers

Graphique 24: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - handicap par domaine (n=372)



Le handicap est le second critère pour lequel le Centre a été le plus régulièrement contacté en 2014. La question de l'accessibilité reste prépondérante, mais les dossiers relatifs à l'enseignement (non-)inclusif confirment qu'un travail important doit être mené à ce niveau. En Flandre, le M-decret devrait avoir l'ambition de répondre à ce défi.

Dans le détail

Les dossiers portent essentiellement sur le handicap physique (43%) et plus particulièrement sur l'utilisation d'une chaise roulante (27%). Ensuite, une part importante de dossiers proviennent de personnes ayant un handicap sensoriel, qu'il soit visuel (11%) ou auditif (10%). L'autisme (4%), les déficiences mentales (5%), les troubles du comportement (2%) ou de l'apprentissage (6%) mobilisent également l'action du centre.

Notons que, contrairement au graphique ci-dessus, pour une raison de continuité avec le rapportage antérieur, dans le rapport annuel 2014, *une année charnière qui ouvre ses portes*, p.p. 53, les critères état de santé et handicap sont combinés et mettent en évidence que c'est le secteur des biens et des services qui pose surtout problème (32%) mais aussi l'enseignement (22% des dossiers) et l'emploi (18% des dossiers). Dans le secteur de l'emploi on remarque une légère diminution de 4%.

Cela fait apparaître de légères nuances en terme de pourcentage lorsque le critère état de santé est distinct du critère handicap.

Les faits se sont produits, dans presque la moitié des cas, en Flandre (49%), puis en Région wallonne (26%) et à Bruxelles (21%)

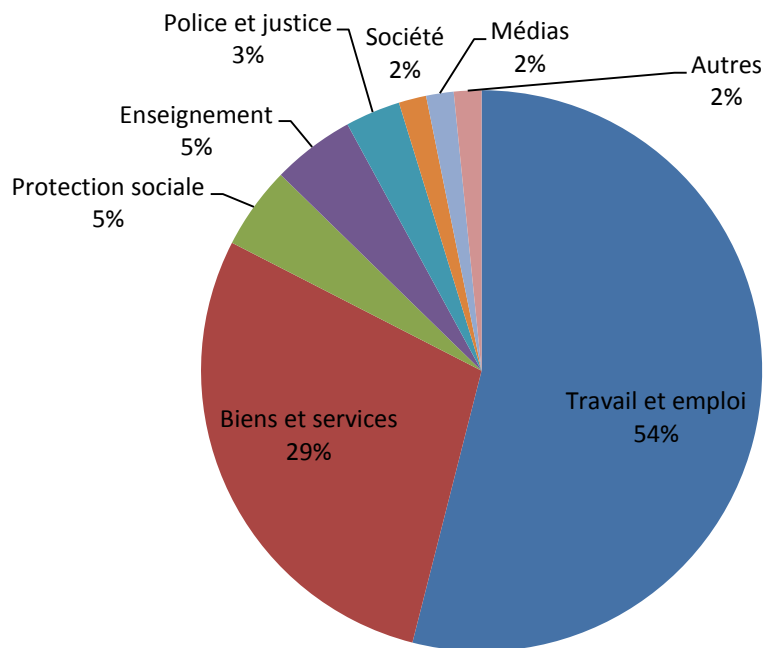
En Flandre, 15.000 élèves avec un handicap suivent l'enseignement spécialisé (23%). Du côté francophone, malgré une progression constante des intégrations individuelles, la présence des enfants handicapés dans



l'enseignement ordinaire reste très marginale : à peine 2.400 élèves (6%) pour 35.421 élèves dans l'enseignement spécialisé.

4.5 Etat de santé : 63 dossiers

Graphique 25: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - état de santé par domaine (n=63)

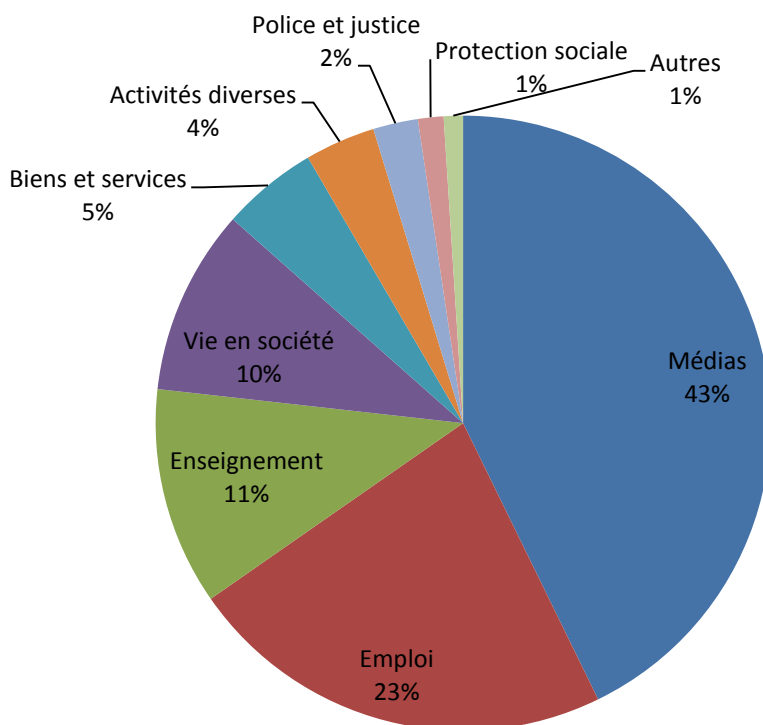


Les dossiers liés au critère 'état de santé' (63) en 2014 représente 8% de l'ensemble des dossiers pour lesquels le Centre a été sollicité. En 2013 il s'agissait de 77 dossiers, ce qui correspond à une diminution de 18% de ces dossiers.

Dans plus de la moitié des cas c'est dans l'emploi que les problèmes se posent. Pour la plupart, il s'agit de problème de licenciement.

4.6 Conviction religieuse ou philosophique : 297 dossiers

Graphique 26: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 conviction religieuse ou philosophique par domaine (n=297)

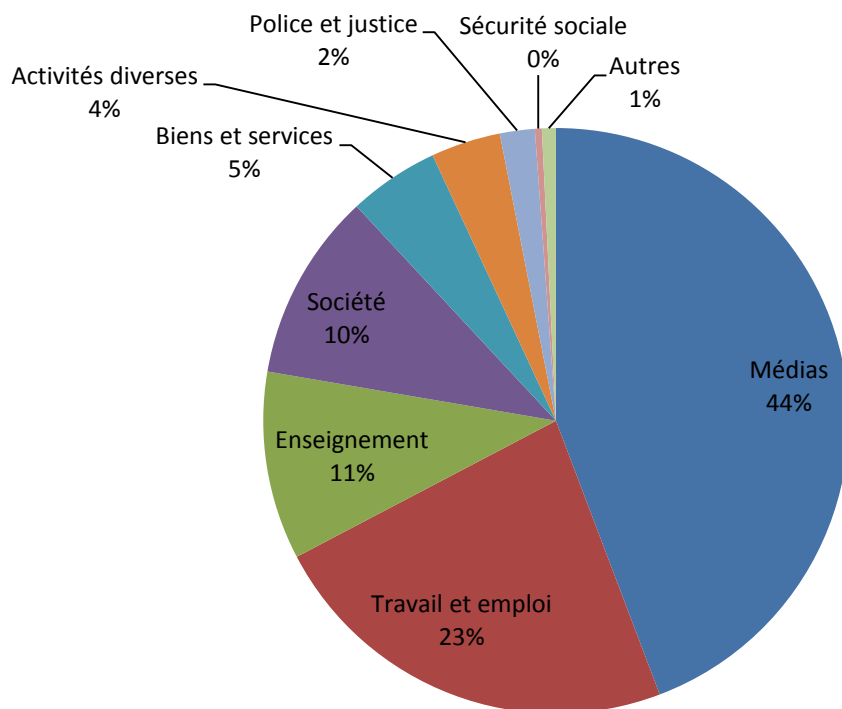


Avec 297 nouveaux dossiers, les discriminations relatives aux convictions religieuses ou philosophiques sont pratiquement en statu quo (du chiffre absolu) par rapport à 2013, surtout dans le domaine des médias. Mais on constate une augmentation significative (en %) des incidents dans la vie sociale.

Dans le détail

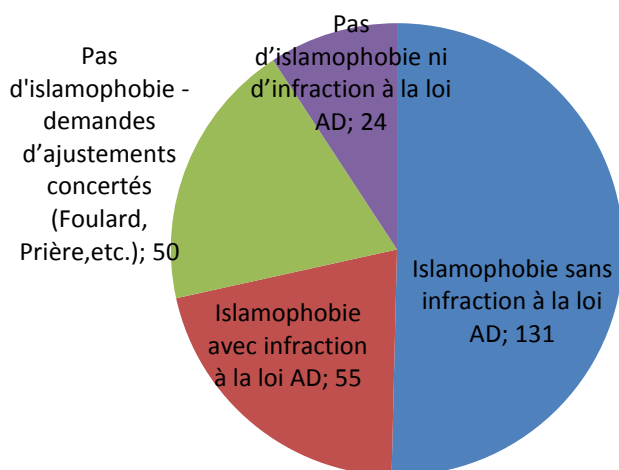
Le plus significatif est sans aucun doute l'omniprésence de l'islamophobie pour ce type de discriminations : neuf dossiers sur dix concernent des personnes musulmanes et 20% d'entre eux concernent le port du voile ou la pratique religieuse.

En ce qui concerne l'islam (88% des dossiers) : **Graphique 27: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 conviction religieuse ou philosophique - Islam par domaine (n= 260)**



En 2014, le Centre a ouvert **260 nouveaux dossiers de discrimination et d'expressions de haine à l'encontre de personnes musulmanes**, liés à leur confession. Les messages de haine sur internet et dans les médias en général (44%) demeurent en-tête. Viennent ensuite les discriminations sur le marché de l'emploi (23%) et dans l'enseignement (11%). Mais on note aussi une progression des dossiers liés à la vie sociale, qui témoignent d'un glissement des paroles vers des actes, parfois agressifs, commis ouvertement dans l'espace public (1 dossier sur 10, contre 1 dossier sur 20 en 2013). Pour la première fois, la police et la justice apparaissent comme sources du conflit (2% des dossiers).

Graphique 28: Dossiers conviction religieuse ou philosophique - islamophobie (n=260)



On notera que 21% des nouveaux dossiers « islamophobie » évoquent une infraction claire à la loi (55). Il s'agit de faits de discours de haine avec incitation à la haine/discrimination/violence ; des crimes de haine ; des discriminations avec caractère islamophobe. De nombreux dossiers comportent des éléments islamophobes sans qu'il y ait d'infraction claire à la loi (131). Il s'agit principalement

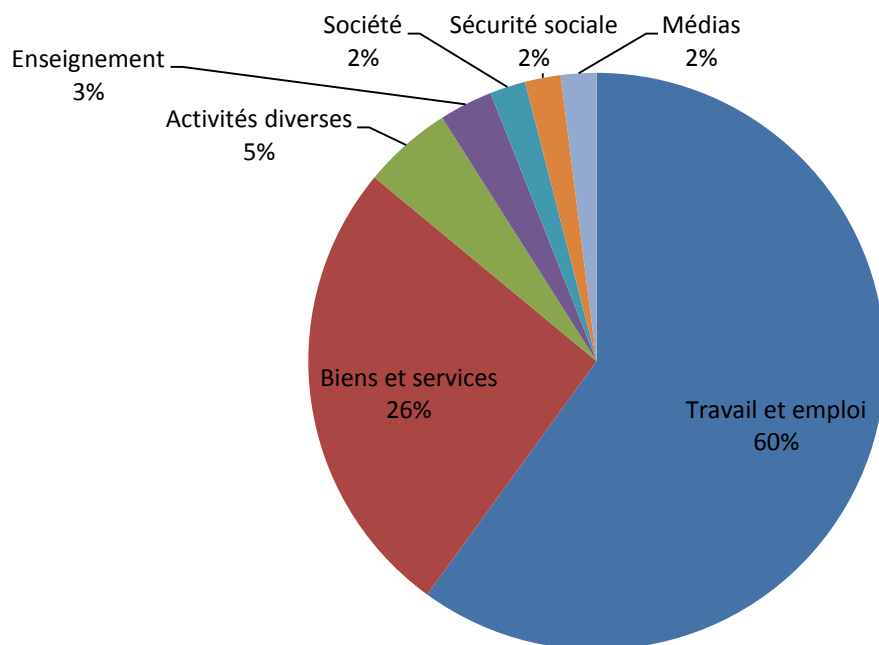


de préjugés, de haine ou de mépris envers les musulmans, mais sans incitation à la haine au sens de la loi. 50 autres dossiers étaient liés à des demandes d'accommodement raisonnable (prières, etc) et au port du foulard.

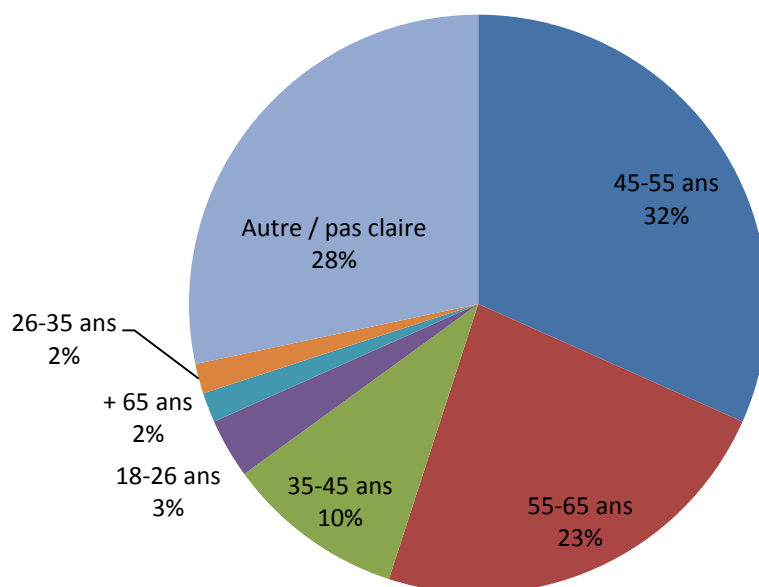
La progression des signalements pour islamophobie montre qu'une autre forme de racisme, un racisme plus culturel se développe. Il s'inscrit dans un contexte de dénonciation du radicalisme islamique qui favorise les amalgames.

4.7 Âge : 100 dossiers

Graphique 29: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - âge par domaine (n=100)



Graphique 30: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - âge dans le domaine de l'emploi par tranche d'âge (n=60)



Les discriminations fondées sur l'âge représentent 100 nouveaux dossiers en 2014, soit 6 dossiers de plus qu'en 2013.



Dans le détail

L'emploi reste le secteur principalement concerné par ce critère (60 dossiers). Parmi les dossiers âge dans le domaine de l'emploi, 36 dossiers (60%) proviennent du secteur « marchand », 11 dossiers du secteur public (18%) et 7 dossiers du secteur non-marchand (12%).

57% (48 dossiers) de ces dossiers concernent les plus de 45 ans (diminution de 11% par rapport à 2013 pour cette catégorie d'âge – 68% en 2013).

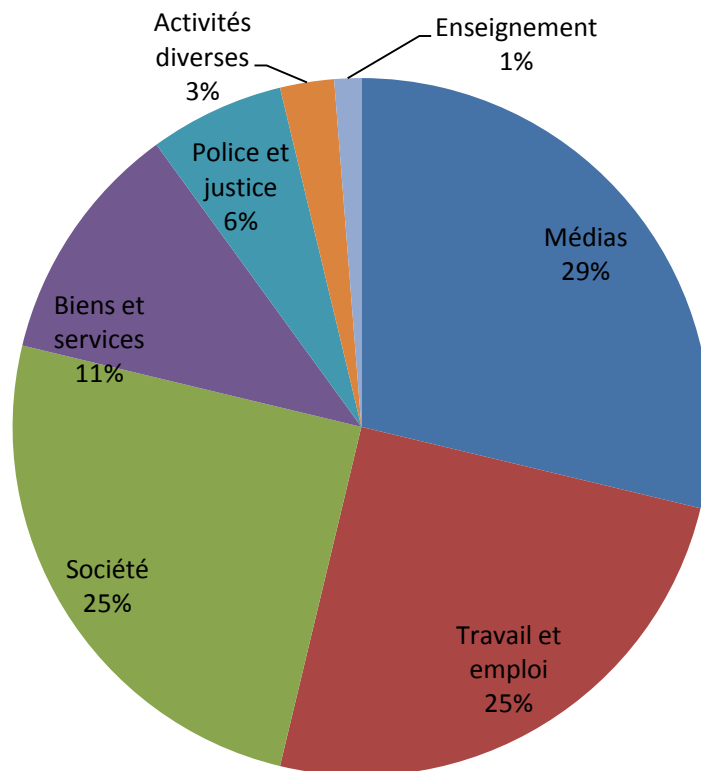
Pour les biens et services (26% des dossiers âge), c'est surtout le secteur financier (banques et assurances) qui est montré du doigt (9 dossiers). Ses victimes sont très majoritairement les plus de 65 ans (7 dossiers). Cette catégorie représente à elle seule 35% des dossiers « biens et services ». En cause surtout, le refus de crédit aux personnes plus âgées.

A côté de secteur financier, le secteur du logement est également concerné par la discrimination des plus âgés et des plus jeunes.



4.8 Orientation sexuelle : 80 dossiers

Graphique 31: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - orientation sexuelle par domaine (n=80)



Les dossiers liés au critère de l'orientation sexuelle sont en diminution : on passe de 93 dossiers en 2013 à 80 dossiers en 2014. De nouveau, on note peu de signalement de la part de femmes lesbiennes.

Dans le détail

Au niveau des secteurs concernés, on note une augmentation (+ 5%) des faits dans le domaine de l'emploi (25% des dossiers), ainsi que dans les médias (+ 6%) dont Internet (29% des dossiers).

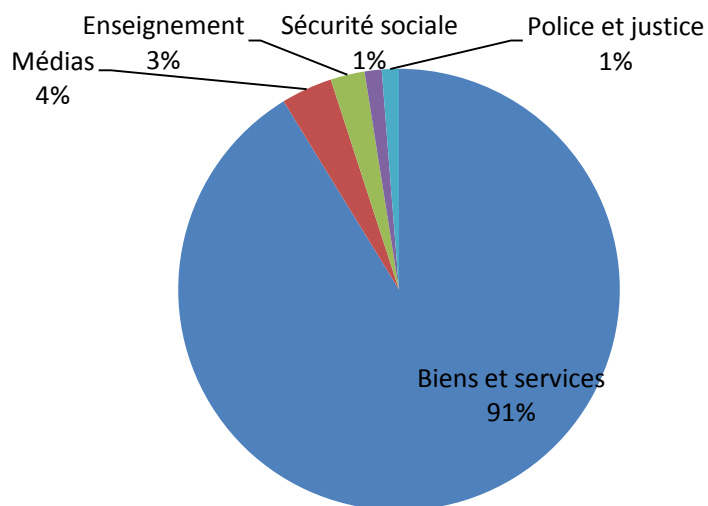
Par contre, les dossiers liés à l'enseignement sont en nette diminution : on passe de 8% à 1%.

La diminution globale du nombre de dossiers ne constitue pas un reflet fidèle des incidents et des délits qui ont émaillé l'année 2014. Ces chiffres confirment plutôt le sous-rapportage dont font l'objet les discriminations (y compris le harcèlement) liées à l'orientation sexuelle.

Par ailleurs, deux-tiers des dossiers laissent présumer une intention réellement homophobe, ce qui n'est pas anodin.

4.9 Fortune : 80 dossiers

Graphique 32: Nouveaux dossiers "Centre compétent" 2014 - fortune par domaine (n=80)



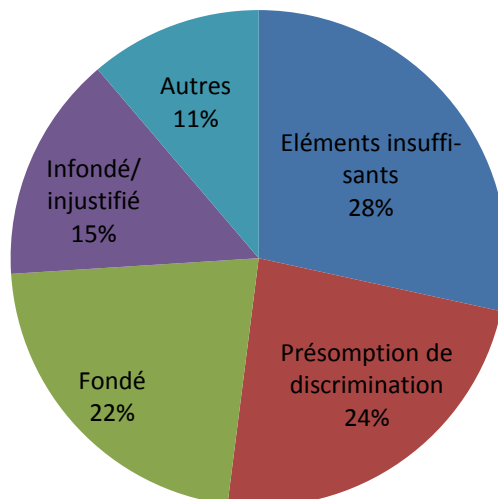
En 2014, 80 dossiers avaient été constitués sur base de ce critère (contre 66 en 2013).

La particularité est que la quasi-totalité des signalements reçus se situent dans le domaine du logement. On constate même une augmentation de 11% dans ce secteur.

Il s'agit principalement de dossiers de refus de location aux personnes bénéficiant d'un revenu de remplacement (revenu d'intégration social, chômage, allocations,...) ou l'absence de contrat de travail à durée indéterminée.

Chapitre 5 Dossiers clôturés en 2014 : évaluation et résultat

Graphique 33: Dossiers "Centre compétent" clôturés en 2014 - évaluation (n= 2065)



Le délai de traitement d'un dossier dépend de différents facteurs, dont la nature et la complexité juridique des faits, les attentes de l'auteur du signalement et l'attitude des intéressés.

En 2014, le Centre a clôturé 2065 dossiers, ouverts en 2014 ou au cours des années précédentes (le plus souvent en 2013). Dans 940 dossiers (46%), le Centre a conclu qu'il y avait assez d'éléments pour établir la discrimination ou présumer qu'il y avait une discrimination.

Dans 60% des cas, les dossiers étaient relatifs à une discrimination (discrimination directe, indirecte, refus d'aménagement raisonnable en faveur d'une personne avec un handicap ou injonction de discriminer) ;

Dans 17% des cas, les dossiers concernaient des messages de haine (principalement raciste ou islamophobe); Dans 16% des cas, les dossiers portaient sur des cas d'injures ou de harcèlement discriminatoire ; dans 4% des cas, les dossiers étaient relatifs à des délits de haine. Dans 1% des cas, des problèmes liés à l'accessibilité pour les personnes handicapées ;

Les dossiers dans lesquels le Centre a considéré que la discrimination était établie ou qu'il existait une présomption de discrimination concernent principalement le domaine des biens et services (31%) et de l'emploi (23%).

Dans 15% des dossiers, le Centre a conclu qu'il n'y avait pas eu de discrimination ou que la différence de traitement était justifiée. Cette catégorie inclut également les dossiers portant sur des discours qui peuvent être considérés comme choquants, blessants ou offensants mais qui ne constituent pas une infraction à la législation antidiscrimination (pas d'incitation à la haine, la discrimination ou la violence).

Enfin, dans environ un tiers des dossiers clôturés, le Centre ne disposait pas d'éléments suffisants pour conclure à l'existence d'une discrimination. Cette catégorie recouvre donc (1) des situations où il y effectivement eu discrimination, mais aucun élément de preuve (c'est la parole de l'un contre celle de l'autre, sans aucun autre élément tangible). Ces situations sont particulièrement difficile à vivre pour les



personnes discriminées et créent un sentiment d'impunité. Et (2) des situations où il n'y a pas eu de discrimination, le signalement relevant de la malveillance, de l'instrumentalisation, voire dans certains cas de troubles psychiques. Cette situation est-elle pénible à vivre pour les personnes injustement mises en cause.

5.1 Procédures judiciaires

Notons enfin qu'en 2014, le Centre a décidé d'aller en justice dans 14 dossiers.

DISCRIMINATION (7)	
Critères « raciaux »	1. Comparution volontaire devant le tribunal de première instance après une tentative de médiation avec un propriétaire qui souhaite uniquement louer à des candidats « belgo-belges », pas à des candidats d'origine africaine ni à des candidats bénéficiant d'une aide du CPAS.
	2. Un candidat à un poste reçoit accidentellement un courriel interne qui reconnaît ses qualifications, mais dans lequel il est dit que son nom (arabe) pose problème. Le syndicat et le Centre envisage d'abord un règlement à l'amiable, mais le dialogue échoue.
	3. Le Centre se constitue partie civile dans une affaire correctionnelle contre un agent immobilier pour discrimination à l'égard de candidats locataires sur base de l'origine ethnique et des convictions religieuses. Avant le prononcé, une médiation réparatrice a encore lieu, tant avec le Centre qu'avec les victimes et a abouti à une solution constructive et structurelle.
Convictions religieuses ou philosophiques	4. Procédure au fond contre le licenciement, après 13 années de service, d'une employée d'une pharmacie à cause du port du foulard.
Handicap/santé	5. Licenciement d'une travailleuse après une absence de longue durée pour cause de maladie (cancer du sein) et de grossesse.
Âge	6. Un candidat à un poste reçoit un courriel lui indiquant qu'il a le profil parfait, à l'exception de son âge. Une solution extrajudiciaire se révèle impossible.
Fortune (patrimoine)	7. Action en cessation contre un propriétaire à propos duquel le Centre a reçu depuis 2011 différents signalements, notamment par l'intermédiaire d'un CPAS, et qui pose des exigences de toute évidence disproportionnées à des candidats locataires, parce que son assureur le lui imposerait.
DÉLITS DE HAINE (4)	
Antisémitisme	8. Harcèlement teinté d'antisémitisme après un rapport de stage négatif au sein d'une administration.
	9. Constitution de partie civile dans l'affaire sur l'attentat perpétré contre le Musée juif de Belgique.
Racisme	10. Violence policière : un homme d'origine africaine est battu et subit les insultes racistes d'un agent.
Islamophobie	11. Trois mosquées taguées à Genk avec des slogans racistes.
MESSAGES DE HAINE (3)	
Antisémitisme/négationnisme	12. Propos antisémites et négationnistes répétés d'un homme politique.



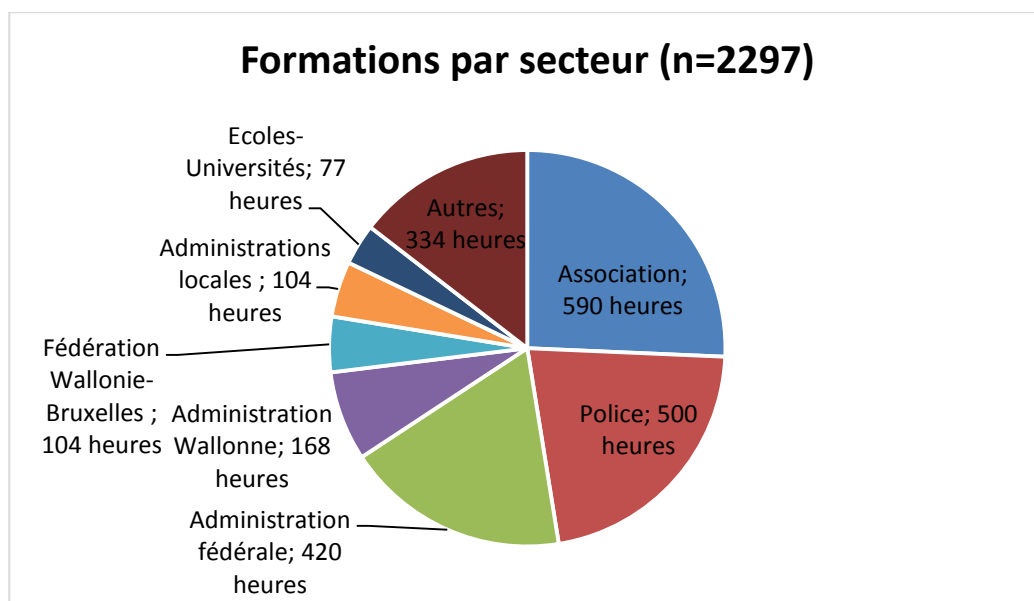
	13. Des jeunes font le salut hitlérien à plusieurs reprises dans le tram qui longe la côte et intimident un garçon à la couleur de peau foncée. Deux des auteurs ont déjà été condamnés en 2013. Le dossier a depuis lors été élargi à un troisième auteur, identifié plus tardivement. Orientation vers une médiation en réparation.
Homophobie	14. Un homme place de façon répétée des messages homophobes à la fenêtre de son magasin, même après l'intervention de l'agent de quartier et un avertissement du parquet.

Le Centre a en outre introduit 23 plaintes simples dans le cadre desquelles il a demandé au parquet d'enquêter sur de possibles infractions pénales. Dans 8 cas, il s'agissait de messages de haine racistes, antisémites ou négationnistes sur des sites web ou des réseaux sociaux ; dans 5 cas, d'infractions violentes contre des personnes pour un motif vraisemblablement raciste (3) ou homophobe (2) ; dans 4 cas, de violence policière probablement d'inspiration raciste ; dans 3 cas, de discrimination « raciale » dans l'accès au logement ; dans 2 cas, de tags sur des mosquées en tant que délit de haine présumé et dans 1 cas, de discrimination « raciale » présumée à l'embauche.

Chapitre 6 Information, sensibilisation, formation et accompagnement

Le Centre a presté, en 2014, un total de **361 jours (2743 heures)** dans des actions préventives dans différents secteurs. Ce sont au total **10.783 personnes qui ont été touchées, dans des entreprises, organisations et services publics.**

La majorité de ces actions (2297 heures) consiste en des formations longues (en modules d'une demi-journée à 3 jours), préparées sur mesure afin d'adapter les méthodes et contenus au contexte du commanditaire. Elles sont précédées d'une phase d'analyse et suivies d'une phase d'évaluation.



En 2014, le Centre proposait ses formations dans différents secteurs et à des institutions diverses. Ainsi, une grande partie du personnel des centres d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge ont été touchés. Un nombre important de policiers ont également suivi nos formations, tant au fédéral que dans les zones de police. Les actions de formation ont également touché la magistrature, des fonctionnaires via Institut de Formation de l'Administration Fédérale et dans divers services publics, ainsi que du personnel de l'Enseignement.

A côté de l'offre de formation, le Centre prévoit aussi un accompagnement aux institutions et entreprises en réfléchissant et concevant des actions, en proposant des mesures en matière de non-discrimination et de diversité. Ces trajets d'accompagnement visent un changement structurel en touchant les processus des institutions et entreprises.

Depuis le mois de juillet 2014, le Centre propose via www.ediv.be une formation gratuite en ligne sur la législation anti-discriminations. Jusqu'à ce jour, 2327 utilisateurs uniques ont créé un compte pour parcourir cette formation en ligne. L'outil eDiv dispose d'une banque de données de 120 situations proposant chacune une réponse juridique et un conseil au manager. La base de donnée a été visitée 7307 fois en 2014.

Des sessions eDiv sont également données en présentielle et ont touché 328 participants.

